

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

Assainissement collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif

Exercice 2024



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20251218-2025_98-DE

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	25
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	Erreur ! Signet non défini.
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	25
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	26
2.1.	Modalités de tarification	26
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	26
2.3.	Recettes	33
3.	Indicateurs de performance	34
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	34
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	34
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	36
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	38
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	40
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	42
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	44
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	44
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	45
3.10.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	46
3.11.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	46
3.12.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	47
3.13.	Taux de réclamations (P258.1)	47
4.	Financement des investissements	48
4.1.	Montants financiers	48
4.2.	Etat de la dette du service	48
4.3.	Amortissements	48
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	48
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	48
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	50
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	50
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	50
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	51

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN
- Nom de l'entité de gestion: Régie Communautaire d'Assainissement Centre Tarn
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de Communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Fauch, Laboutarie, Lombers, Montredon-Labessonnié, Poulan-Pouzols, Réalmont, Sieurac, Terre-de-Bancalié
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 27/02/2020 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 27/05/2023 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20251218-2025_98-DE

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert approximativement 4 830 habitants au 31/12/2024 (4 816 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 679 abonnés au 31/12/2024 (3 491 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Fauch	47	46	-2.12%
Laboutarie	196	205	+4.59%
Lombers	166	166	0.00%
Montredon-Labessonnié	618	628	+1.62%
Poulan-Pouzols	14	15	+7.14%
Réalmont	2065	2234	+8.18%
Sieurac	53	53	0.00%
Terre-de-Bancalié	332	332	0.00%
Total	3 491	3 679	5.38%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 679.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 34.91 abonnés/km) au 31/12/2024. (33,12 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3.2

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	243 001	262 250	7,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2024 (1 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 38,61 km de réseau unitaire hors branchements,
- 66,79 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 105,4 km (105,4 km au 31/12/2023).

23 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation
1 Déversoir d'orage	Laboutarié
3 Déversoirs d'orage	Lombers
7 Déversoirs d'orage	Montredon-Labessonnié
11 Déversoirs d'orage	Réalmont
1 Déversoir d'orage	Terre-de-Bancalié

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 081-200034049-20251218-2025_98-DE

Le service gère 17 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou) Code Sandre de la station : 0581296V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)					Filtres à Sables						
Date de mise en service					31/12/2005						
Commune d'implantation					Terre-de-Bancalié (81233)						
Lieu-dit					Terre-Clapier Le Trivalou						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾					33						
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j					5						
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Eau douce de surface								
		Nom du milieu récepteur	fossé								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60			
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60			
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50			
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un

STEU N°2: Station d'épuration Réalmont
Code Sandre de la station : 0581222V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1976									
Commune d'implantation		Réalmont (81222)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		2250									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		400									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 26/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Eau douce de surface								
		Nom du milieu récepteur	Dadou								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
03/09/2024	Oui	5	95,5	49	88	34	81,1	30		4,52	21
02/10/2024	Oui	4	93,7	43	81,8	12	78,2				
05/11/2024	Oui	3	97,3	48	79,2	9,2	92,9				
26/11/2024	Oui	6	92,8	40	73,8	34	77,3	32		3,55	-8,9
03/12/2024		9	78,6	14	89,5	19	65,5				

STEU N°3: Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux)

Code Sandre de la station : 0581260V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/03/2010
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)
Lieu-dit	Saint-Lieux
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°4: Station d'épuration Fauch (Bourg)

Code Sandre de la station : 0581088V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Décanteur digesteur et filtre à sable
Date de mise en service	31/12/1978
Commune d'implantation	Fauch (81088)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Fossé (04761950)
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°5: Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux)

Code Sandre de la station : 0581233V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien	
Date de mise en service	31/12/1999	
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)	
Lieu-dit	Roumégoux	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22,5	

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur
	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur
	Siès
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
	et / ou
DBO ₅	≤ 35 - ≤ 70
	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou
DCO	≤ 200 - ≤ 400
	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou
MES	
	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou
NGL	
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
NTK	
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
pH	6 UI ≤ pH ≤ 8,5 UI
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
NH ₄ ⁺	
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
Pt	
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°6: Station d'épuration Lombers (Puech J

Code Sandre de la station : 0581147V002

Caractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. annexe)					Boues activées faible charge					
Date de mise en service					01/01/2009					
Commune d'implantation					Lombers (81147)					
Lieu-dit										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾					50					
Nombre d'abonnés raccordés										
Nombre d'habitants raccordés										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j					7,5					
Prescriptions de rejet										
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Ruisseau					
		Nom du milieu récepteur			De Bagenac					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

STEU N°7: Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes)

Code Sandre de la station : 0581296V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	FPR (filtre planté de roseaux)
Date de mise en service	01/01/2008
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)
Lieu-dit	Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Ruisseau
	Nom du milieu récepteur Ferrarié
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°8: Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan)

Code Sandre de la station : 0581211V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	FPR (filtre planté de roseaux)
Date de mise en service	01/01/2011
Commune d'implantation	Poulan-Pouzols (81211)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	55
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7,5

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Ruisseau
	Nom du milieu récepteur 04781010_____
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	
	et / ou
	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou
	60
	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou
	60
	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou
	50
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°9: Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin-de-Lacalm)
Code Sandre de la station : 0581241V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	26/08/2004
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)
Lieu-dit	Saint-Antonin-de-Lacalm
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	43

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Ruisseau O4741150
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	150
NGL	
NTK	
pH	6 UI ≤ pH ≤ 8,5 UI
NH ₄ ⁺	
Pt	
et / ou	
Rendement (%)	
80	
75	
90	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°10: Station d'épuration Lombers (Bourg)

Code Sandre de la station : 0581147V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	31/12/2004
Commune d'implantation	Lombers (81147)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	45

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Assou
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°11: Station d'épuration Sieurac (Bourg)

Code Sandre de la station : 0581287V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés de Roseaux
Date de mise en service	05/07/2017
Commune d'implantation	SIEURAC
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Agros
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	35
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°12: Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel)

Code Sandre de la station : 0581226V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés de Roseaux
Date de mise en service	01/04/2008
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)
Lieu-dit	Ronel
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur fossé
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	35
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°13: Station d'épuration Montredon-Labessonnié

Code Sandre de la station : 0581182V003

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	11/10/2010
Commune d'implantation	Montredon-Labessonnié (81182)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	900
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	130

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur ruisseau le Bézan
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/03/2024	Oui	4	95,5	22	91,1	3,8	96,1			2,12	24,3
27/11/2024	Oui	3	97,7	35	91,5	13	94,1			4,93	-13,8

STEU N°14: Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Ham

Code Sandre de la station : 0581182V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	31/12/1974
Commune d'implantation	Montredon-Labessonnié (81182)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22,5

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Agout
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°15: Station d'épuration Montredon-Labessonnié

Code Sandre de la station : 0581182V004

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	01/01/2011
Commune d'implantation	Montredon-Labessonnié (81182)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	60

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Ruisseau Nom du milieu récepteur 04741420_____	
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	
DBO ₅	35	
DCO	200	
MES		
NGL		
NTK		
pH		
NH ₄ ⁺		
Pt		
et / ou		
Rendement (%)		
DBO ₅	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
NGL	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
pH	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/02/2024	Non	200	54,5	483	62,2	63	88,5			9,49	-27,4
12/12/2024	Oui	3	99,7	20	98,9	4,2	98,7			0,665	95,5

STEU N°16 : Station d'épuration Montredon-Labessonnié

Code Sandre de la station : 0581182V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien	
Date de mise en service	31/12/1983	
Commune d'implantation	Montredon-Labessonnié (81182)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	400	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	62,5	

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Fossé O4201040
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/08/2024	Oui	9	93,6	71	83,2	15	89,3			5,81	9,92

STEU N°17 : Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse)

Code Sandre de la station : 0581260V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/2000
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)
Lieu-dit	Lafenasse
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	240
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	58

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Dadou
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO ₅	35
DCO	200
MES	
NGL	
NTK	
pH	
NH ₄ ⁺	
Pt	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou) (Code Sandre : 0581296V001)	—	10,2
Station d'épuration Réalmont (Code Sandre : 0581222V001)	—	0
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux Puech de la Caze) (Code Sandre : 0581260V002)	—	0
Station d'épuration Fauch (Bourg) (Code Sandre : 0581088V001)	—	0
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux) (Code Sandre : 0581233V001)	10,3	10,8
Station d'épuration Lombers (Puech Jouy) (Code Sandre : 0581147V002)	—	0
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes) (Code Sandre : 0581296V002)	—	0
Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan) (Code Sandre : 0581211V001)	—	0
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm) (Code Sandre : 0581241V001)	2,00	1,31
Station d'épuration Lombers (Bourg) (Code Sandre : 0581147V001)	—	0
Station d'épuration Sieurac (Bourg) (Code Sandre : 0581287V002)	—	0
Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel) (Code Sandre : 0581226V001)	—	0
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord) (Code Sandre : 0581182V003)	—	0
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié) (Code Sandre : 0581182V001)	—	0
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials) (Code Sandre : 0581182V004)	—	0
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud) (Code Sandre : 0581182V002)	—	0
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse) (Code Sandre : 0581260V001)	55,95	1,31
Total des boues évacuées	68,25	23,6

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service :		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1350 € - 2700 €	1350 € - 2700 €
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

17Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FAUCH

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	35,90	40,95	12,33%
Part proportionnelle	1,118	1,124	0,53%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	134,16	134,88	0,53%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	164,16	164,88	0,43%
Prix TTC au m³	1,368	1,374	0,43%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

LABOUTARIE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20251218-2025_98-DE

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46,00	46,00	0%
Part proportionnelle	1,108	1,119	0,99%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	88,64	89,52	0,99%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	118,64	119,52	0,74%
Prix TTC au m³	0,988	0,996	0,74%

LOMBERS

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46,00	46,00	0%
Part proportionnelle	1,108	1,119	0,99%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	88,64	89,52	0,99%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	118,64	119,52	0,74%
Prix TTC au m³	0,988	0,996	0,74%

MONTREDON-LABESSONNIE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20251218-2025_98-DE

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,40	45,20	1,80%
Part proportionnelle	1,54	1,336	-13,25%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	123,20	106,88	-13,34%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	153,20	136,88	-10,65%
Prix TTC au m³	1,276	1,141	-10,65%

POULAN-POUZOLS

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	65,40	55,70	-14,83%
Part proportionnelle	1,308	1,224	-6,42%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	104,64	97,92	-6,42%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	134,64	127,92	-4,99%
Prix TTC au m³	1,122	1,066	-4,99%

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46,00	46,00	0%
Part proportionnelle	1,108	1,119	0,99%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	88,64	89,52	0,99%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	118,64	119,52	0,74%
Prix TTC au m³	0,988	0,996	0,74%

SIEURAC

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,40	38,20	25,66%
Part proportionnelle	1,013	1,081	6,71%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	81,04	86,48	6,71%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	111,04	116,48	4,90%
Prix TTC au m³	0,925	0,971	4,90%

TERRE DE BANCALIE - RONEL

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20251218-2025_98-DE

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	38,40	42,20	9,90%
Part proportionnelle	0,971	1,058	8,96%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	77,68	84,64	8,96%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	107,68	114,64	6,46%
Prix TTC au m³	0,897	0,955	6,46%

TERRE DE BANCALIE - ROUMEGOUX

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,40	43,20	6,93%
Part proportionnelle	0,876	1,011	15,41%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	70,08	80,88	15,41%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	100,08	110,88	10,79%
Prix TTC au m³	0,834	0,924	10,79%

TERRE DE BANCALIE – SAINT ANTONIN DE LACALM

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20251218-2025_98-DE

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45,40	45,70	0,66%
Part proportionnelle	0,886	1,019	15%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	70,88	81,52	15%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	100,88	111,52	10,55%
Prix TTC au m³	0,841	0,929	10,55%

TERRE DE BANCALIE – SAINT LIEUX LAFENASSE

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	41,40	43,70	5,55%
Part proportionnelle	0,992	1,071	7,96%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	79,36	85,68	7,96%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	109,36	115,68	5,78%
Prix TTC au m³	0,911	0,964	5,78%

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	55,40	50,70	-8,48%
Part proportionnelle	0,728	0,944	29,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	58,24	75,52	29,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	88,24	105,52	19,58%
Prix TTC au m³	0,735	0,879	19,58%

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Fauch	1,368	1,374
Laboutarie	0,988	0,996
Lombers	0,988	0,996
Montredon-Labessonnié	1,276	1,141
Poulan-Pouzols	1,122	1,066
Réalmont	0,988	0,996
Sieurac	0,925	0,971
Terre-de-Bancalié		
- Ronel	0,897	0,955
- Roumegoux	0,834	0,924
- St Antonin de Lacalm	0,841	0,929
- St Lieux Lafenasses	0,911	0,964
- Terre Clapier	0,735	0,879

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Lissage des tarifs sur 6 ans (2021-2026) dans le cadre du transfert de compétence.

2.3. Recettes



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20251218-2025_98-DE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	371 653,62	357 397.13	-3.84%
<i>dont abonnements</i>	76 068,61	76 978.95	+1.20%
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	58 050,00	63 450.00	+9.30%
Prime de l'Agence de l'Eau		14 820.39	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux		25 933.36	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	4703,38		
Total autres recettes			
Total des recettes	434 407,00	446 780.49	+2.85%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 446 780.49 € (434 407.00€ au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 679 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	5%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	86%	13
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	60

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 27 pour l'exercice 2024 (27 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 081-200034049-20251218-2025_98-DE

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute

de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou)	2	100	100
Station d'épuration Réalmont	81,91	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux Puech de la Caze)	0,8	100	100
Station d'épuration Fauch (Bourg)	6	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux)	6,6	100	100
Station d'épuration Lombers (Puech Jouy)	3	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes)	0,6	100	100
Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan)	3,3	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm)	6	100	100
Station d'épuration Lombers (Bourg)	10,15	100	100
Station d'épuration Sieurac (Bourg)	0,61	100	100
Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel)	2	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	27,82	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié)	8,1	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	11,64	0	0
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	8,75	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse)	6,97	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou)	2	100	100
Station d'épuration Réalmont	81,91	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux Puech de la Caze)	0,8	100	100
Station d'épuration Fauch (Bourg)	6	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux)	6,6	100	100
Station d'épuration Lombers (Puech Jouy)	3	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes)	0,6	100	100
Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan)	3,3	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm)	6	100	100
Station d'épuration Lombers (Bourg)	10,15	100	100
Station d'épuration Sieurac (Bourg)	0,61	—	100
Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel)	2	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	27,82	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié)	8,1	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	11,64	0	0
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	8,75	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse)	6,97	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 54 (54 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou)	2	100	100
Station d'épuration Réalmont	81,91	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux Puech de la Caze)	0,8	100	100
Station d'épuration Fauch (Bourg)	6	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux)	6,6	100	100
Station d'épuration Lombers (Puech Jouy)	3	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes)	0,6	100	100
Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan)	3,3	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm)	6	100	100
Station d'épuration Lombers (Bourg)	10,15	100	100
Station d'épuration Sieurac (Bourg)	0,61	100	100
Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel)	2	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	27,82	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié)	8,1	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	11,64	0	0
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	8,75	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse)	6,97	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 94 (94 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	10,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		10,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	10,80
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		10,80

Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,31
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,31

Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse) :

Filières mises en oeuvre		tms	
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,31	
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>			1,31

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers

le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 5

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs linéaire du réseau de collecte hors branchements}}{*100}$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 4,7 par 100 km de réseau (4,7 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	—	—	—	0,04	0,1

Au cours des 5 dernières exercices, 0,2 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,1% (0,04% en 2023).

3.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90 (90 en 2023).

3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	1 110 652	986 954
Epargne brute annuelle en €	169710	111 111,14
Durée d'extinction de la dette en années	6,5	8,9

3.12. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} *100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	369	520
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	371 653,62	357 397.13
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	0,1	0,15

3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	119 741	598 420
Montants des subventions en €	16123	14820
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 110 652	986 954
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	122 840
	en intérêts	46 529
		41 765

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 201905 € (198855 € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
STEU des Fournials - Réhabilitation	566 000	
Déversoir d'orage Réalmont - Equipement	36 000	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par

****L'assemblée délibérante au cours du dernier exercice****

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

520 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,002 €/m³ pour l'année 2024 (0,004 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 816	4 830
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	68,25	23,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,6	1,58
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	27	27
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____ %	94%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____ %	94%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____ %	94%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,004	0,002